

ANNEXE : Principaux éléments pour préparer vos votes à l'Assemblée Générale Ordinaire

Les documents complets peuvent être envoyés sur demande, ils sont consultables au siège social de l'association (8 rue Crozatier au Puy en Velay) ou sur notre site internet www.sosloirevivant.org

Résolution 1 : Rapport d'activité 2020

La protection des rivières au niveau local, régional, national et européen passe par des dizaines d'actions et de campagnes de sensibilisations menées par l'association, qui s'inscrivent dans 4 grands axes : actions pédagogiques et de sensibilisation ; protection de la biodiversité et des écosystèmes contre le développement de l'hydroélectricité ; participation à la gouvernance ; retrouver le lien homme et fleuve.

L'année a été marquée évidemment par la crise sanitaire. Etant déjà habitué à travailler à distance avec nos différentes antennes sur la France, nous avons amélioré notre organisation « en distanciel » et pu ainsi maintenir une activité malgré la situation. La pandémie a aussi marqué une pause de stress bienvenue pour les rivières et l'environnement...

Au titre des réussites sortant de l'ordinaire pour les rivières, il y a eu en 2020 : les associations et les citoyens ont réussi à stopper la tentative des lobbies puissants à affaiblir la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) si ambitieuse, l'Europe a décidé de maintenir la DCE et est allée même plus loin avec la Stratégie Biodiversité visant à rendre libre au moins 25 000 km de rivières d'ici 2030, l'engagement formel de la France d'équiper enfin les grands barrages français sur le Rhin franco-allemand pour les poissons migrateurs puissent retrouver leurs frayères jusqu'à Bâle en Suisse, la plus grande démolition en Europe, voire dans le monde, du barrage de Vézins haut de 37m sur la Sélune en Normandie, l'arasement partiel du barrage du Poutès sur le Haut-Allier associé à l'abaissement total de ses vannes pendant 3 mois chaque année,... et pour SOS Loire Vivante le renouvellement de l'Habilitation Nationale du Ministère de l'Ecologie à participer au débat sur l'environnement et le dépôt de la demande de reconnaissance d'utilité publique au Ministère de l'Intérieur.

En parallèle, les projets de centrales hydroélectriques se multiplient. Nous nous sommes particulièrement engagés contre plusieurs microcentrales, et contre des grands projets d'équipement du barrage de Descartes et de Vichy qui sous prétexte d'améliorer la circulation des poissons migrateurs pérennisent en réalité des obstacles majeurs qu'il suffirait d'effacer (effacement complet ou ouverture des vannes lors des migrations) pour rétablir la continuité écologique et réduire les impacts.

Avec les 2 confinements, une large part de nos activités de sensibilisation et d'information des publics ont été freinées, reportées ou annulées, mais nous avons pu maintenir tous les emplois et les salaires grâce au chômage partiels et les aides de l'Etat et de nos partenaires financeurs qui ont joué la solidarité !

Il y a eu des impacts sur le Big Jump (développement de la baignade sur la Seine/Marne ou le dimanche ligérien au bord de l'eau) ainsi que le nombre d'évènements européens.

Sur la Haute Vallée de la Loire, nous avons pu maintenir la préservation de nos sites du Lauzet, du Chambon, de Bonnefont mais certains évènements publics comme la Fête de l'ancien Moulin du Chambon n'a pas pu avoir lieu. Très beau succès en justice avec le collectif sur l'Allier avec la suspension du projet de retournement de 55 hectares en Natura 2000 pour faire du maïs.

L'action pédagogique Rivières d'Images et Fleuves de Mots a été fortement touchée en raison de la fermeture des écoles, nous obligeant d'annuler la grande exposition finale. Malgré la situation, nous avons pu adapter aux conditions sanitaires notre 14ème Voyage d'études au cœur de la Loire, à la découverte de la vallée du Cher : une grande bouffée d'air et de belles rencontres pour tous les participants. Un débat passionnant a été organisé à Civray sur la continuité du Cher.

Autre évolution remarquable, une partie de nos actions de sensibilisation ont été transformées en visioconférences, outils qui est rapidement rentré dans les nouvelles habitudes. Plusieurs réunions virtuelles ont rencontré une belle participation contre le projet de centrale hydro sur le barrage de Vichy, contre le projet de « piscine nucléaire » à Belleville sur Loire, sur « Le changement climatique et le partage de l'eau sur le Haut Bassin de la Loire ».

La 2^{ème} éditions des Prix Georges Emblanc, pour récompenser les travaux d'étudiants sur le risque inondation, a eu un écho national lors du salon virtuel national des Risques Naturels. Un beau succès !

Enfin, une BD totalement indépendante intitulée « L'eau Vive » est parue aux éditions Futuropolis retraçant notre combat écologique pour la Loire Vivante à Serre de la Fare, il y a 30 ans, qui a fait changer la politique de gestion des rivières en France. Nous avons accueilli l'auteur, Alain Bujak, au Puy en Velay pour une belle soirée de rencontre-débats-dédicaces !

Résolution 2 : comptes 2020

La crise sanitaire a fortement marqué notre activité. Nos recettes et nos dépenses 2020 sont en baisse de l'ordre de 40% et s'établissent à environ 315 000€. Les aides COVID (chômage partiel et exonérations de charges) représentent 14% soit presque 45 000€. Elles ont permis d'éviter de licencier. L'équipe est restée stable avec 7 salariés (pas de licenciement). Le résultat d'exploitation de - 4 659€ est contrebalancé par des recettes exceptionnelles. Le résultat comptable est donc positif à + 1 584€. Il est à noter au bilan que l'association s'est désendettée sur l'année 2020

Résolution 3 : approbation du budget prévisionnel

En raison de la crise sanitaire, le budget prévisionnel est estimé à 370 000€ dans un scénario optimiste.

Résolution 4 : affectation du résultat 2020

Affectation du résultat 2020 de + 1 584 € est proposé en report à nouveau.

Résolution 5 : rapports du commissaire aux comptes

Les comptes annuels 2020 ont été réalisés en interne et certifiés par le Cabinet Allègre Faure et associés, commissaire aux comptes à St Germain Laprade (43) qui assure de la régularité et de la sincérité des comptes conformément aux dispositions légales et au souci de pérennité de l'association.

Le commissaire aux comptes précise que les comptes sont conformes à la législation et reflètent une image sincère et fidèle de la situation financière de l'association. Il rappelle que la dette restant due par le Fonds Rivières Sauvages s'élève à 15 710€ et la convention de prêt à taux zéro de trésorerie de Mr et Mme Epple-Bérard à l'association a diminué et s'établit à 39 727€ fin 2020.

Résolution 6 : approbation du montant des adhésions

Il est proposé une reconduction sans changement. Adhésion classique : 30€ ; Adhésion au tarif réduit pour étudiant et sans emploi : 10€. Le pack famille permet d'ajouter à l'adhésion des proches de plus de 15 ans (conjoint, enfants, parents, ...) sans coût supplémentaire.

Résolution 7 : renouvellement du Conseil d'Administration

Les administrateurs sont élus pour 3 ans et, selon nos statuts, sont renouvelés par tiers chaque année.

Sont candidats à leur renouvellement : Jean Celle, retraité, St Pierre Eynac ; Elian Fontvieille, retraité, St Christophe sur Dolaizon ; Julien Maurin, salarié CESU, le Puy en Velay.

Extraits	Réalisé 2020	Prév. 2021
recettes		
ventes+adhésions+dons	46 420 €	45 000 €
subventions	207 187 €	285 000 €
aides COVID	44 768 €	30 000 €
autres	16 321 €	10 000 €
total	314 696 €	370 000 €
dépenses		
Salaires et charges	153 883 €	185 000 €
Autres charges	165 472 €	185 000 €
total	319 355 €	370 000 €
résultat exploitation	-4 659 €	0 €
Résultat financier et exceptionnel	6 243 €	0 €
Bénéfice	1 584 €	0 €